



Synthèse de la Conférence internationale Terrorisme et extrémisme violent : la radicalisation des jeunes

26 mai 2026

Palais de l'Europe, Strasbourg



Présidence de / Presidency of
MONACO
Conseil de l'Europe / Council of Europe
05/2026 - 11/2026



Avertissement : Les positions exprimées dans le présent résumé de la conférence ne reflètent pas la position officielle du Conseil de l'Europe.

Résumé

La Conférence internationale sur « Le terrorisme et l'extrémisme violent : la radicalisation des jeunes » (la Conférence), organisée par le Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) du Conseil de l'Europe en coopération étroite avec la Présidence monégasque du Comité des Ministres et le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, a réuni des responsables gouvernementaux, services de sécurité, praticiens et décideurs politiques pour faire face à l'implication croissante des enfants et des jeunes dans le terrorisme et l'extrémisme violent.

Les participants ont signalé une augmentation marquée des affaires impliquant des enfants et des jeunes, y compris des enfants dès 11 ou 12 ans, dans des activités terroristes et extrémistes violentes, ainsi que l'émergence de formes nihilistes d'extrémisme violent dépassant les catégories idéologiques traditionnelles. Les principales vulnérabilités relevées incluent des troubles de santé mentale, l'instabilité sociale et familiale, ainsi que l'influence croissante de manipulations en ligne sophistiquées. Le recrutement a désormais souvent lieu en dehors des réseaux traditionnels, bien au-delà de la capacité de détection des autorités et des familles.

L'innovation technologique et l'usage très répandu des plateformes numériques, des réseaux sociaux et des communications chiffrées sont reconnus à la fois comme des risques majeurs et des opportunités clés pour la prévention. Les enfants et les jeunes, souvent lorsqu'ils sont à la maison, peuvent se retrouver isolés dans des « caisses de résonance » algorithmiques, où des recruteurs extrémistes exploitent leurs vulnérabilités en contournant fréquemment les cadres réglementaires et répressifs existants. En revanche, ces mêmes environnements numériques offrent des moyens innovants et proactifs de prévention et de renforcement de la résilience.

La Conférence a mis l'accent sur l'intervention précoce, sur un accompagnement pluridimensionnel ainsi que sur la nécessité d'intégrer l'éducation, l'alphabétisation numérique et l'engagement constructif des familles, des établissements scolaires, des services sociaux et de la société civile. L'efficacité des programmes communautaires de désengagement et de sortie a été mise en exergue, particulièrement ceux associant accompagnement professionnel et mentorat par des pairs ou d'anciens extrémistes.

Les experts ont souligné la complexité des réponses judiciaires, notant la diversité des contextes nationaux et la difficulté à distinguer la menace réelle de la rébellion ou de la manipulation adolescente. La conclusion qui prévaut est que les enfants et les jeunes exposés à des contextes extrémistes doivent être considérés avant tout comme titulaires de droits et, le cas échéant, comme des victimes devant être protégées et réinsérées.

Allocutions d'ouverture

Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Gianluca Esposito, Directeur général des droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, M. Samuel Vuelta Simon, Secrétaire d'État à la Justice de Monaco, Mme Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU, et Mme Gabriele Scheel, Responsable de la coopération internationale contre le terrorisme, le trafic de drogue, le crime organisé et la corruption au Ministère fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne. Les intervenants ont souligné le défi urgent et de plus en plus complexe que pose aux États la radicalisation des enfants et des jeunes dans un monde de plus en plus interconnecté et numérique.

« La radicalisation traditionnelle, par exemple via la fréquentation de lieux de culte, tient aujourd'hui une place bien moindre par rapport à la radicalisation dans l'espace numérique, une tendance observée depuis plusieurs années [...], [et qui] se déroule très rapidement, souvent en quelques mois, voire quelques semaines, et se caractérise par la consommation accélérée et massive de propagande et une mise en réseau étendue, y compris à l'échelle internationale. Dans tous les domaines de la radicalisation, les personnes radicalisées sont très jeunes, beaucoup sont mineures, et présentent une propension à la violence ou une volonté d'y recourir. » (Mme Gabriele Scheel)

« Nous avons mis en garde contre l'accélération rapide de l'exploitation terroriste et souligné la complexité des défis juridiques, opérationnels et en matière de protection auxquels les États membres sont confrontés pour répondre à ce phénomène [...]. Il est urgent de mieux intégrer des approches qui traitent à la fois la prévention du recrutement terroriste et qui priorisent la protection et la réadaptation des enfants [...]. » (Mme Natalia Gherman)

Il a été reconnu que les avancées technologiques, les inégalités sociales, la santé mentale et l'utilisation très répandue des plateformes numériques ont créé de nouvelles voies et vulnérabilités, exposant les enfants et les jeunes, à un âge de plus en plus précoce, à des méthodes de radicalisation sophistiquée. À ces développements s'ajoute l'évolution des stratégies des groupes terroristes, misant sur les vulnérabilités personnelles et sociétales et le ciblage spécifique des enfants et des jeunes pour le *grooming*, la propagande, la manipulation et le recrutement.

« Des recherches menées l'année dernière au Conseil de l'Europe ont montré que des recruteurs surveillent très attentivement ces interactions en ligne, cherchant à repérer les points vulnérables et points d'entrée. Les algorithmes viennent s'y ajouter, submergeant les jeunes de contenus désirables et indésirables, et agissant comme des caisses de résonance excluant les points de vue alternatifs. Plus les jeunes interagissent avec du contenu terroriste ou extrémiste violent et ses acteurs, plus ils courent le risque de tomber dans le piège de la radicalisation, comme cela a été démontré dans nombre d'États membres. » (M. Gianluca Esposito)

Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'une action internationale coordonnée, de cadres juridiques solides et d'un engagement collectif durable. Ils ont demandé des mesures réglementaires renforcées, l'implication accrue des plateformes en ligne et la promotion de stratégies éducatives et préventives efficaces, ancrées dans la primauté de l'intérêt supérieur et des droits fondamentaux de l'enfant et des jeunes. La protection, la résilience, les alternatives non judiciaires, l'intégration des dimensions de genre et la réinsertion durable des enfants et jeunes concernés sont essentielles à une réponse durable.

« Face à une menace globale, nous savons tous que seule l'approche collective et coordonnée est à la hauteur des enjeux [...] l'enjeu de sécurité, enjeu de société, défi éducatif, voire existentiel, pour nous qui avons la volonté de construire des sociétés où les jeunes trouvent leur place, leur rôle et des perspectives qui les éloignent précisément des chemins de la violence [...] l'enjeu de défendre les valeurs : pour nous tous, qui avons en partage les valeurs défendues par la Convention européenne des droits de l'homme, nous qui pensons que la lutte contre les menaces, même les plus sombres, doit toujours se faire sans sacrifier ces valeurs. » (M. Samuel Vuelta Simon)

Session introductive

La session introductive a offert une évaluation approfondie de l'accélération du défi que représente la radicalisation des enfants et des jeunes en Europe. On observe surtout une augmentation significative du nombre de cas impliquant des enfants et des jeunes, avec des éléments indiquant que les recruteurs ciblent délibérément de très jeunes enfants, parfois âgés de seulement 11 ou 12 ans. Le paysage idéologique est diversifié. Si des cas restent liés à l'EIL/Daesh, à l'Al-Qaïda, et à des mouvements violents d'extrême droite, on observe également une augmentation des enfants et jeunes présentant une affinité pour des formes nihilistes ou non spécifiques d'extrémisme violent, adoptant souvent rapidement - ou changeant - de justification idéologique en fonction de leurs intentions. Le processus de radicalisation s'accélère, notamment sous l'influence omniprésente des environnements en ligne.

À ces facteurs s'ajoutent l'accessibilité de contenus inappropriés, le rôle de l'amplification algorithmique, les communications chiffrées et, plus récemment, l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle générative qui contribuent à ce phénomène.

« Ce qui est beaucoup plus récent dans nos observations est le recours à l'intelligence artificielle avec des conversations qui ont été retrouvées sur ChatGPT notamment, où le mineur demande explicitement à ChatGPT de l'aider à la fabrication des explosifs avec des instructions extrêmement précises, le logiciel indiquant simplement à la fin de faire attention et notamment à la fragilité du TATP. » (M. Olivier Christen, France)

Par ailleurs, le recrutement dans des groupes extrémistes violents est souvent facilité par des vulnérabilités préexistantes, incluant des antécédents de vie difficiles ou des troubles de santé mentale. L'auteur pouvait, d'un côté, « être parfaitement intégré à son école, sans signe apparent d'idéologie islamiste — une famille fonctionnelle, et les parents n'avaient aucune idée de ce qu'il faisait. Il menait, en apparence, une vie normale, puis il était un tout autre personnage sur les réseaux sociaux. » (M. Lars Otte, Allemagne)

Bien que certaines contre-mesures aient déjà été mises en œuvre aux niveaux national et régional, il reste une marge de progression importante, notamment pour ce qui est de la sensibilisation des parents, qui ignorent souvent les risques auxquels leurs enfants sont exposés.

« C'est le Far West en ligne. Maintenant, les enfants savent créer des comptes alternatifs, démarrer des discussions secrètes ; pour ainsi dire, à sept ans, ils savent déjà comment cela fonctionne — alors que les parents ne le savent tout simplement pas. En plus d'une certaine naïveté de la part des parents, il semble aussi que garder ce genre de supervision ne soit pas une tâche facile, après tout. » (M. John Lucas, Pays-Bas)

La radicalisation des enfants et des jeunes est reconnue comme une menace dynamique et complexe exigeant des stratégies flexibles, innovantes et fondées sur les droits tant au niveau de la prise de décision qu'au niveau opérationnel. Il est indispensable de renforcer la recherche et le partage de données intersectorielles et transfrontalières, vu que la compréhension actuelle de la radicalisation des enfants et des jeunes, particulièrement au sein de sous-cultures nihilistes, ne suit pas le rythme de l'évolution rapide de ces phénomènes.

« Nous avons des savoir-faire traditionnels en matière d'anti-terrorisme axés sur l'idéologie et les structures organisationnelles, tandis qu'ici, le centre de gravité s'est déplacé vers l'action soudaine et imprévisible. Ceci risque non seulement de remettre en cause nos capacités d'analyse mais surtout de conduire à des évaluations judiciaires contradictoires ou inadéquates [...]. Nous faisons face à des mutations profondes qui ne sont pas facilement déchiffrables. Face à des mutations profondes, je ne connais qu'un remède : unir les efforts, comparer les analyses, partager les données — y compris celles qui semblent ne concerner que le cadre restreint d'un seul pays ou d'une seule juridiction nationale. » (M. Giovanni Melillo, Italie)

Session I - Les voies de la radicalisation : comprendre les vulnérabilités des jeunes et les tendances émergentes

La première session a analysé les vulnérabilités complexes et évolutives des enfants et des jeunes face à la radicalisation. La radicalisation est un processus dynamique et multidimensionnel, rarement limité à l'idéologie. Au niveau individuel, on observe des vulnérabilités multiples et parfois cumulées. Celles-ci incluent l'isolement social, les conflits ou la violence au sein de la famille, les fragilités psychologiques, voire dans certains cas des addictions aux substances psychotropes et aux stupéfiants.

« Les jeunes se sentent isolés. Ils se sentent déconnectés de l'école, de la société, de leur famille. Et c'est alors que le discours extrémiste leur offre certitude, appartenance et statut [...]. Une autre voie de radicalisation est celle du ressentiment. Celui-ci qui peut être personnel ou lié aux événements nationaux et mondiaux auxquels nous assistons actuellement. » (M. Kamal Patel, Royaume-Uni)

Les recruteurs exploitent activement ces vulnérabilités. La tendance encore plus marquée vers la « virtualisation » de la radicalisation est manifeste, grâce à des outils de plus en plus sophistiqués ainsi qu'aux environnements interactifs et chiffrés jouant un rôle central dans le recrutement et l'escalade de la violence.

« Cette maîtrise technologique constitue actuellement notre véritable lacune : un écart générationnel tant au niveau de la compréhension et de l'utilisation de ces outils et du langage qui leur est associé, que dans la reconnaissance des possibilités offertes par l'utilisation de la technologie, qui nous semblent extrêmement complexes, simplement en raison de différences générationnelles. C'est pourquoi la clé réside dans un dialogue permanent et dans le partage d'expériences, fondés sur une compréhension approfondie du phénomène auquel nous sommes tous confrontés. » (M. Lucio Pifferi, Italie)

Les données disponibles indiquent que l'exposition à des contenus violents ou extrémistes s'accompagne souvent d'un repli sur soi et d'une désensibilisation, ce qui accroît le risque d'accepter la violence comme légitime. Il a été observé en outre que les méthodes extrémistes évoluent rapidement, de nombreux enfants et jeunes suivant des parcours hétérogènes, fluctuants ou axés sur la violence. La radicalisation ne résulte pas d'un facteur unique, mais de la convergence de multiples influences interdépendantes.

Pour lutter contre ce phénomène, il est nécessaire de favoriser une approche globale et multidisciplinaire, allant au-delà des politiques traditionnelles pour privilégier l'intervention précoce, la coopération interdisciplinaire et l'autonomisation des familles, des éducateurs, des professionnels de santé et des services sociaux. Un engagement précoce auprès des familles, par le biais du partage d'informations sur les parcours de radicalisation possibles et une sensibilisation ciblée, a été identifié comme un moyen efficace d'interrompre les voies de radicalisation avant qu'une intervention de la justice pénale ne devienne nécessaire. Une adaptation continue aux évolutions technologiques, un partage d'informations renforcé et des partenariats nationaux et transfrontaliers efficaces ont été soulignés comme essentiels.

Session II - Les jeunes et l'ère numérique : risques et opportunités

La deuxième session a mis en évidence le fait que les progrès technologiques ont profondément transformé le paysage du recrutement. Les enfants et les jeunes sont maintenant exposés, voire recrutés, pour des actes violents dans ces espaces numériques.

« Les mineurs sont approchés sur [diverses] plateformes, puis invités sur des canaux publics où l'on discute de conflits mondiaux et d'attentats terroriste. Le recrutement proprement dit se déroule généralement dans des discussions privées sur des plateformes cryptées. Les recruteurs utilisent des identités en ligne, parfois mis en place à l'aide de bots et d'IA, afin d'instaurer la confiance, la fidélité et le sentiment d'appartenance. [De plus, ils] comptent sur des adolescents férus de technologie pour gérer des médias [...] et créer du contenu attirant pour les mineurs, en utilisant l'argot, les emojis, la communication codée et des formats vidéo courts. » (Ms Anna Sjöberg, EUROPOL)

Dans la lignée des intervenants précédents, les panélistes ont souligné la rapidité sans précédent à laquelle la radicalisation en ligne se produit désormais. Les contenus guidés par des algorithmes et les caisses de résonance amplifient les messages ciblant les enfants et les jeunes, brouillant la distinction entre les réalités en ligne et hors ligne ainsi qu'entre les motivations idéologiques et non idéologiques à la violence. Certaines communautés numériques, telles que les communautés de jeux vidéo, peuvent offrir un soutien essentiel aux personnes isolées, mais peuvent également favoriser les discours de haine, la misogynie, l'exclusion et la radicalisation chez les personnes les plus vulnérables.

« Les espaces de jeux sont exploités par des acteurs extrémistes violents qui créent des jeux vidéo sur mesure où le contenu ou les récits idéologiques sont transformés en une sorte de récits jouables. D'autres groupes ne s'engagent pas dans la création de jeux eux-mêmes, mais modifient des jeux existants en y ajoutant des symboles extrêmes ou en recréant des attentats, etc. [...] Il y a également une utilisation intensive des textes en jeu, des *chats* vocaux, des diffusions en direct sur des serveurs privés et d'autres services annexes liés au jeu pour diffuser de la propagande et du contenu haineux, communiquer en interne, tester les limites, identifier les individus potentiellement réceptifs, instaurer la confiance, puis déplacer les conversations vers des espaces plus privés » (Ms Claudia Wallner, RUSI)

De nombreuses limites ont été identifiées pour ce qui est des efforts actuels en matière de réglementation, d'application de la loi et de modération du secteur privé, notamment en ce qui concerne spécifiquement les communications privées en ligne, les formes hybrides de contenus extrémistes et les préjudices en ligne à caractère mixte, ce qui se traduit par une augmentation de la présence de contenus et d'activités terroristes ou extrémistes violents sur internet. La priorisation et un investissement accru dans le renseignement provenant de sources ouvertes, l'exigence de transparence du secteur privé ainsi que la nécessité de surmonter l'approche cloisonnée de la conformité dans ce même secteur ont été mentionnées comme des pistes possibles pour renforcer ces efforts. Dernier point, mais pas le moindre, les enfants et les jeunes devraient être habilités à participer à la création et à la promotion de leur propre sécurité en ligne ainsi qu'aux contre-discours, vu qu'ils sont ceux qui comprennent le mieux le monde numérique et leurs pairs.

Session III - Défis liés aux poursuites à l'encontre des jeunes

La troisième session a abordé les complexités juridiques, sociales et éthiques face à l'implication d'enfants et de jeunes dans le terrorisme et l'extrémisme violent. Un nombre croissant d'États européens font face à une augmentation exponentielle des affaires impliquant des enfants et des jeunes. La France, à elle seule, a connu une multiplication du nombre de ces affaires de près de sept fois entre 2022 et 2025. Ces affaires préoccupent particulièrement les enquêteurs, les procureurs et les juges, puisque les enfants et les jeunes se situent souvent entre les rôles à la fois de victimes et d'auteurs. Elles comportent également des questions persistantes entre la sauvegarde des droits de l'enfant et la satisfaction des impératifs de sécurité nationale.

Les systèmes juridiques et les seuils de responsabilité pénale varient d'un État membre à l'autre, ce qui souligne la nécessité d'adopter des approches sur mesure, souples et pluridisciplinaires. Il convient de débattre des limites des approches judiciaires axées sur la répression, tout en reconnaissant la valeur des réponses centrées sur l'enfant et des mesures alternatives.

« On doit, avant d'appliquer des mesures de contraintes et des mesures de sûreté judiciaire, se questionner pour savoir si les mesures éducatives ne peuvent pas être suffisantes [si elles sont prescrites]. Et en matière terroriste, on ne déroge pas à ces règles-là. [...] Les éducateurs spécialisés et formés vont aller interroger tous les membres de la famille, l'environnement scolaire, l'environnement social pour tirer des analyses et des conclusions sur la meilleure prise en charge possible et la meilleure orientation pour le mineur. [...] Nous formons et accompagnons les professionnels éducatifs qui travaillent avec ces mineurs, [...] parce que le suivi éducatif se poursuit à l'issue du jugement. » (Mme Christina Medici, France)

Les procédures judiciaires doivent inclure des évaluations individualisées afin de différencier la menace réelle pour la sécurité des comportements motivés par des ressentiments, la curiosité ou l'influence des pairs, et de garantir ainsi que les interventions demeurent proportionnées et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela nécessite une coopération intersectorielle et transversale entre les forces de l'ordre, le système de justice pénale, les services de protection de l'enfance, le secteur éducatif et d'autres acteurs, ainsi qu'une certaine souplesse judiciaire et une intervention rapide face à l'évolution des risques en ligne.

« Nous avons constitué une équipe multidisciplinaire réunissant la lutte contre le terrorisme, la pédopornographie et la cybercriminalité. Nous ne travaillons pas en silos. Nous avons besoin de l'expertise de tous ces spécialistes. » (M. Dirk Grip, Pays Bas)

Bien qu'il soit encore prématuré d'évaluer le succès des interventions en cours, compte tenu du caractère récent de la tendance, cet aspect constituera un élément important des interventions à long terme. Les normes internationales relatives aux droits humains doivent rester au cœur de toute action, les enfants et les jeunes devant être considérés avant tout comme titulaires de droits et, dans de nombreux cas, comme des victimes méritant protection et réinsertion.

« La lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation violente ne peut pas se faire aux dépens des droits humains et en particulier des droits de l'enfant [...]. La réponse des Etats doit donc privilégier la protection, la réadaptation et la réinsertion plutôt qu'une approche exclusivement sécuritaire ou répressive. » (M. Benoit Van Keirsbilck, Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies)

Session IV - Prévenir l'implication des jeunes dans le terrorisme et l'extrémisme violent

La quatrième session était consacrée aux stratégies et aux réponses concrètes pour prévenir la radicalisation des enfants et des jeunes. L'accent a été mis sur l'importance de l'intervention précoce, avec la confiance et l'équité comme piliers centraux pour préserver les jeunes contre les réseaux extrémistes violents. Cela suppose des approches multisectorielles associant les forces de l'ordre, les services sociaux, le secteur éducatif, les services de santé, mais aussi la communauté au sens large. Il a été démontré que des mécanismes d'orientation structurés et des dispositifs de prévention contribuaient à remédier aux vulnérabilités, dans l'espace « pré-infractionnel ».

« Nous évaluons la situation, déterminons le niveau de risque et identifions les besoins réels. Ensuite, nous protégeons les individus ou gérons tout risque qu'ils pourraient présenter. Nous n'agissons pas seuls. Nous le faisons avec nos partenaires institutionnels : les services de santé, d'éducation, d'aide sociale, les autorités locales. Et tout ce que nous faisons repose sur un travail en partenariat, sur notre jugement professionnel et sur des normes cohérentes [...]. Quand Prevent fonctionne bien, il protège les individus, aide les familles - vu que nous travaillons aussi avec les familles, non seulement avec les individus -, et permet de maintenir la sécurité de nos communautés. » (M. Kamal Patel, Royaume-Uni)

Les stratégies de prévention précoce doivent accorder la priorité au déploiement d'initiatives à plusieurs niveaux, combinant le suivi scolaire, la sensibilisation du public, l'éducation à la sécurité numérique et des interventions rapides, avec des partenariats solides entre le secteur public et privé afin d'identifier et de perturber le *grooming* ou le recrutement dès leurs premiers stades. Ces initiatives peuvent fonctionner entièrement hors ligne, en ligne, ou selon un modèle hybride.

« L'objectif de cette approche [de Détournement] est de relier les utilisateurs à risque ou radicalisés à des centres de conseil hors ligne ou hybrides situés dans leur propre région. [...] Dès qu'un utilisateur commence à adopter un tel comportement [d'extrémisme violent], en recherchant par exemple certains termes spécifiques ou en suivant certains acteurs [...] ils sont confrontés à un site d'information intégré à la plateforme [...]. Le bouton rouge mène alors à un site internet personnalisé offrant trois modalités différentes de contact direct avec de véritables conseillers [...]. Et idéalement, l'objectif est de permettre une réponse en temps réel par des conseillers, conduisant à un premier échange, une évaluation préliminaire, puis, enfin, à une orientation vers un centre de conseil local, hors ligne ou hybride [...]. » (M. Maximilian Campos Ruf, Violence Prevention Network, Allemagne)

L'engagement de la société civile, notamment à travers des programmes de sortie ou de désengagement, souvent conçus par des organisations non-gouvernementales ou des équipes multidisciplinaires incluant des mentors ayant une expérience vécue, a été reconnu pour son efficacité en matière de réinsertion sociale. La confiance, l'absence de jugement et la crédibilité demeurent essentielles pour garantir des résultats durables.

« Cette approche s'est développée sur la base d'un travail individualisé, sur mesure et pluridisciplinaire. L'une des approches privilégie un suivi triangulaire : un travailleur social spécialisé, un psychothérapeute, [et] un professionnel de la santé mentale travaillant ensemble en trinôme avec un ancien membre d'un groupe extrémiste et avec le bénéficiaire. [En outre], le soutien apporté aux familles concernées constitue également un élément central de l'approche afin de prévenir toute escalade et radicalisation accrues des jeunes. » (M. Robert Örell, Suède)

L'intégration de la prévention dans les milieux éducatifs et l'implication des parents ont été identifiées comme indispensables, accompagnée des stratégies englobant l'ensemble de l'école et de la communauté étant nécessaires pour développer l'esprit critique, l'alphabétisation numérique, la résilience, et combler les écarts générationnels dans la maîtrise des outils numériques parmi les enfants et les jeunes, mais aussi au sein de leurs familles.

« Il ne suffit pas de se concentrer sur les compétences numériques, il faut aussi cultiver les liens sociaux positifs [...]. [De plus,] les interventions doivent être scellées dans la culture scolaire, incluant les élèves, les enseignants, mais aussi les parents et les tuteurs en tant que ressources [...]. Il faudrait mettre en place des initiatives à l'échelle de la communauté, pouvant impliquer les parents et les tuteurs, voire même les grands-parents, afin de favoriser la compréhension mutuelle et de renforcer des stratégies globales. » (Mme Gerrit Zach, OSCE)

Remarques de clôture : quelles réponses à la radicalisation des jeunes ?

La Conférence s'est clôturée par les remarques finales de M. Samuel Vuelta Simon et de M. Carlo Chiaromonte, Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, qui ont souligné que le terrorisme et l'extrémisme violent visant les enfants et les jeunes constituent des menaces urgentes et transnationales qui requièrent une intervention coordonnée des différentes autorités, des communautés et des familles, solidement ancré dans le respect des droits fondamentaux et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

« Les réponses, quelles qu'elles soient, doivent toujours rester fidèles à nos principes fondamentaux. Le respect des droits fondamentaux, la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant, les garanties du procès équitable, bien entendu, et l'attachement à la Convention européenne des droits de l'homme - tous forment le fondement même de la légitimité [...] Aucun État ne peut répondre seul à une menace qui ignore les frontières. La coopération internationale, c'est une nécessité opérationnelle, juridique et politique. » (M. Samuel Vuelta Simon)

Ils ont également souligné qu'il est impératif de mettre en place des mesures systématiques de déjudiciarisation, accompagnées de programmes robustes de désengagement, de réadaptation et de réinsertion, afin de protéger les enfants et les jeunes des méthodes de recrutement sophistiquées et de la propagande manipulatrice. Les initiatives communautaires et celles de la société civile, en particulier celles qui s'appuient sur le soutien des pairs et des réseaux non institutionnels, jouent un rôle crucial dans la prévention de la re-radicalisation et la promotion d'une intégration sociale durable.

Le Conseil de l'Europe demeure un acteur central dans la promotion de la coopération internationale et de normes communes visant à combattre la radicalisation et à soutenir la protection et la réinsertion des enfants et des jeunes au sein de ses États membres.

« À la lumière des principaux enseignements de la Conférence, il est évident que des mesures sont déjà prises pour lutter contre la radicalisation des jeunes et qu'elles produisent des résultats encourageants. Néanmoins, il est tout aussi clair que des efforts considérables restent nécessaires si nous voulons inverser cette évolution préoccupante [...]. Une recommandation importante formulée en début de Conférence indique que le Conseil de l'Europe est la plateforme la plus appropriée pour harmoniser les normes entre les États membres. À l'avenir, le CDCT examinera les conclusions de la Conférence et les meilleures façons de relever les défis identifiés par nos intervenants, tout en protégeant, bien entendu, les droits humains, les valeurs démocratiques et l'État de droit. » (M. Carlo Chiaromonte)

Principaux enseignements

La Conférence internationale a abordé de nombreux sujets et thématiques clés concernant la prévention de la radicalisation des enfants et des jeunes vers le terrorisme et la violence extrémiste. Les principaux enseignements suivants sont essentiels pour les travaux futurs dans ce domaine :

- Les États membres observent systématiquement une augmentation des affaires impliquant des enfants et des jeunes dans le terrorisme et l'extrémisme violent.
- La distinction entre victimes et auteurs parmi les enfants et les jeunes suspectés de terrorisme devient de plus en plus complexe en raison de la manipulation, la coercition ou la vulnérabilité psychosociale ; les réponses juridiques et politiques doivent avant tout garantir la protection et respecter les droits de l'enfant.
- La radicalisation des enfants et des jeunes découle de vulnérabilités croisées — y compris l'isolement social, les traumatismes, les dysfonctionnements familiaux et les crises identitaires — avec des motivations souvent non idéologiques.
- Les réseaux sociaux, les environnements de jeux vidéo et les communications cryptées sont devenus des facilitateurs clés du *grooming*, de la radicalisation et du recrutement, les contenus algorithmiques et l'anonymat numérique compliquant davantage les efforts de protection.
- L'application de mesures punitives peut s'avérer contre-productive ; les systèmes judiciaires devraient privilégier la déjudiciarisation, la réadaptation et une gestion pluridisciplinaire des dossiers impliquant des enfants et des jeunes dans des infractions terroristes.
- Le désengagement doit être prioritaire à chaque étape du processus judiciaire.
- Les stratégies d'identification précoce sont essentielles pour détecter les facteurs de risque et de protection spécifiques aux différents groupes d'âge, des politiques globales de prévention étant nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes favorisant l'exposition aux idéologies extrémistes ou l'attrait qu'elles exercent.
- L'éducation joue un rôle central, notamment par la promotion de l'esprit critique et des compétences numériques, afin de permettre aux jeunes d'analyser l'information et de résister aux discours nuisibles.
- Le soutien aux familles et aux enseignants est essentiel pour renforcer la résilience des enfants et des jeunes.
- L'engagement communautaire, les initiatives portées par les pairs et l'implication directe des enfants et des jeunes eux-mêmes jouent un rôle très précieux dans l'élaboration de stratégies de prévention et de contre-discours.
- La promotion de l'esprit critique, de la résilience et de l'éducation aux médias — au sein et en dehors du système éducatif — est cruciale pour réduire la vulnérabilité aux contenus extrémistes.
- La coopération interinstitutionnelle est essentielle, reposant sur des modèles centrés sur la protection des enfants et une formation judiciaire spécialisée sur la protection des enfants et sur les évolutions technologiques, afin de mieux lutter contre l'exploitation terroriste des enfants et des jeunes en ligne.
- Une coopération rapide entre les autorités publiques, le secteur technologique et les organisations de la société civile est fondamentale, tant pour prévenir que pour répondre à la radicalisation en ligne.
- Des lacunes persistent en matière d'application de la loi lorsqu'il s'agit de tenir responsables les plateformes en ligne et de réglementer les environnements numériques accessibles aux enfants et aux jeunes ; elles pourraient être comblées par une meilleure mise en œuvre des politiques de sécurité, la détection des comportements préjudiciables et le développement de contenus numériques adaptés à l'âge des jeunes.

- Tous les efforts de prévention, de poursuite, de désengagement et de réinsertion doivent se conformer à l'intérêt supérieur de l'enfant, aux normes européennes et internationales relatives aux droits humains et intégrer une perspective sensible au genre.
- Le partage des bonnes pratiques et des connaissances par le biais de la coopération internationale est essentiel, le Conseil de l'Europe offrant le cadre approprié pour ces avancées.

Ordre du jour de la Conférence

26 mai 2026 – Salle 1, Palais de l'Europe	
09h00 – 09h45	Remarques d'ouverture Intervenants : • M. Gianluca Esposito, Directeur général des droits humains et de l'État de droit, Conseil de l'Europe • M. Samuel Vuelta Simon, Secrétaire d'État à la Justice, Monaco • Mme Natalia Gherman, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies (SSG) et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (DECT), Organisation des Nations Unies • Mme Gabriele Scheel, Responsable de la coopération internationale contre le terrorisme, le trafic de drogue, le crime organisé et la corruption, ministère fédéral des Affaires étrangères, Allemagne
09h45 – 11h15	Session introductive Modérateur : M. Gianluca Esposito, Directeur général des droits humains et de l'État de droit, Conseil de l'Europe Intervenants : • M. Bartjan Wegter, Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, Union Européenne • M. Olivier Christen, Procureur de la République antiterroriste, France • M. Giovanni Melillo, Procureur national antimafia et antiterrorisme, Italie • M. John Lucas, Procureur général, Service national des poursuites publiques, Pays-Bas • M. Lars Otte, Procureur général adjoint fédéral, Allemagne
11h15 – 12h15	Session I : Les voies de la radicalisation : comprendre les vulnérabilités des jeunes et les tendances émergentes Modératrice : Mme Ileana Vișoiu, Présidente du CDCT, Conseillère juridique, ministère de la Justice, Roumanie Panélistes : • M. Basile Jomier, Ministère de l'intérieur, France • M. Lucio Pifferi, Directeur de la police de prévention, Direction centrale de la police de prévention, Italie • M. Kamal Patel, Commissaire principal, Centre des opérations antiterroristes, Royaume-Uni

12h30 – 13h00	Cérémonie d'ouverture à la signature du <i>Protocole portant amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, STCE n°196</i>
13h00 – 14h15	Déjeuner offert par la Présidence de Monaco du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
14h30 – 15h30	Session II : Les jeunes et l'ère numérique : risques et opportunités Modératrice : Mme Päivi Kairamo, Ambassadrice, coopération en matière de lutte contre le terrorisme, ministère des Affaires étrangères, Finlande Panélistes : • Mme Anna Sjöberg, Directrice du Centre européen de lutte contre le terrorisme, Europol • M. Adam Hadley, Directeur général, Tech against Terrorism • Mme Claudia Wallner, Chargé de recherche, Terrorisme et conflits, Royal United Services Institute • M. Skip Gilmour, Directeur des solutions de confiance et de sécurité, Global Internet Forum to Counter Terrorism • M. Serkan Şafak, Colonel (Gendarmerie), Service de lutte contre le terrorisme, Türkiye
15h30 – 16h30	Session III : Défis liés aux poursuites à l'encontre des jeunes Modératrice : Mme Hanne Juncker, Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, Conseil de l'Europe Panélistes : • Mme Barbara Sargenti, Procureure nationale adjointe, Coordinatrice du service de coopération internationale, Direction nationale antimafia et antiterrorisme, Italie • Mme Christina Medici, Vice-Procureure antiterroriste, Parquet National Antiterroriste, France • M. Dirk Grip, Procureur national chargé de la coordination de la lutte contre le terrorisme, Service national des poursuites publiques, Pays-Bas • Mme Indira Fejzić, Conseillère juridique, Service de lutte contre le terrorisme, Bureau du procureur, Bosnie-Herzégovine • M. Benoit Van Keirsbilck, Expert indépendant, Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies
16h30 – 17h00	Pause

17h00 – 18h00	Session IV : Prévenir l’implication des jeunes dans le terrorisme et l’extrémisme violent Modérateur : M. Robert Örell, Expert indépendant, Conseiller principal en matière de désengagement, de réadaptation et de lutte contre l’extrémisme violent Panélistes : • M. Kamal Patel, Commissaire principal, Centre des opérations antiterroristes, Royaume-Uni • M. Bohdan Liutnytskyi, Chef adjoint, Département antiterroriste, Service de sécurité, Ukraine • M. Maximilian Campos Ruf, Directeur, Service de recherche, Violence Prevention Network, Allemagne • M. Björn Berglund, Responsable, EXIT Sweden (excusé) • Mme Gerrit Zach, Chargée de programme, Unité de lutte contre le terrorisme, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
18h00 – 18h15	Remarques de clôture : quelles réponses à la radicalisation des jeunes ? • M. Samuel Vuelta Simon, Secrétaire d’État à la justice, Monaco • M. Carlo Chiaromonte, Coordinateur antiterrorisme, Secrétaire du CDCT, Conseil de l’Europe
19h00	Grand concert d’ouverture de la Présidence de Monaco du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe Hémicycle du Palais de l’Europe